

CEC 1246-1255

III. Qui peut recevoir le baptême ?

*Tout être humain non encore baptisé et lui seul est capable de recevoir le baptême*¹ :

1/ En effet, tout être humain est en effet appelé au baptême car *Dieu veut que tout homme soit sauvé et parvienne à la connaissance de la vérité*² et que *nul, s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu*³. Traditionnellement, on enseigne que le baptême est le seul sacrement de *nécessité de salut*, c'est-à-dire le seul nécessaire pour entrer dans le Royaume, sachant que *Dieu n'est pas lié par ses sacrements*, et qu'il peut trouver d'autres moyens de salut, à lui seul connus, pour sauver ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'être baptisés.

2/ En outre, il faut préciser que c'est tout homme *non encore baptisé* qui peut recevoir ce sacrement car il imprime un caractère indélébile, et ne peut donc être réitéré.

Le baptême des adultes

Le baptême des adultes était le cas le plus fréquent aux origines de l'Église car c'étaient surtout des adultes qui se convertissaient à la foi ; c'est encore le cas dans les jeunes chrétientés des pays de mission. Voilà pourquoi l'Église a jugé bon de remettre à l'honneur le catéchuménat et ses différentes étapes au moment du concile Vatican II : ceux qui veulent être instruits dans la foi et demandent le baptême suivent une préparation d'au moins deux ans, qui ne consiste pas seulement en un enseignement théorique de la foi, mais en une véritable épreuve de vie chrétienne.

Ces catéchumènes ont déjà un certain lien avec l'Église : *ils sont déjà de la maison du Christ*⁴. Ils bénéficient ainsi de quelques *droits*, comme la participation à la messe dominicale (traditionnellement, il est prévu que le diacre les *renvoie* après l'homélie pour attiser en eux le désir eucharistique), le mariage chrétien (avec un rituel particulier) qui deviendra sacrement à leur baptême, les obsèques chrétiennes.

Le baptême des enfants

Dans les *Actes des Apôtres*, on rapporte les baptêmes de maisonnées entières⁵, ce qui laisse supposer qu'on baptisait aussi des enfants. Et dès la plus haute Antiquité, l'Église a baptisé les enfants en bas-âge.

Au cinquième siècle, avec saint Augustin, se forge le dogme du péché originel en réaction à la crise pélagienne. En effet, Pélage, moine irlandais, affirme que la nature seule suffit pour être sauvé ; il refuse le besoin de la grâce et remet en cause le baptême des petits enfants. Or, eux aussi ont besoin de la nouvelle naissance dans le baptême, étant marqués comme tous les humains par le péché originel : la nature en eux n'est pas intacte. Saint Augustin va réagir avec vigueur face au danger qu'il pressent pour la foi et affirme la nécessité du baptême des petits enfants à cause du péché qu'ils héritent de leurs parents. Cette crise de la foi atteste qu'à

¹ Code de droit canonique, can. 864.

² 1 Tim 2, 4.

³ Jn 3, 5.

⁴ AG 14.

⁵ Cf. Ac 16, 15. 33.

cette époque le baptême était conféré aux enfants et, comme le souligne l'évêque d'Hippone, qu'il est administré pour le pardon des péchés, c'est-à-dire, en vue du salut de ces enfants.

Le motif essentiel du baptême des enfants est donc leur salut éternel. Le motif secondaire est d'éduquer les enfants dans la foi, d'avoir des enfants membres pléniers de l'Église (et pas simplement des adultes). On peut estimer que l'Église a toujours encouragé les parents à ne pas priver leurs petits enfants de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu en retardant leur baptême.

Le problème principal lié actuellement au baptême des enfants est la question de leur liberté : on met en avant le fait qu'ils ne peuvent encore décider, choisir par eux-mêmes, et qu'il serait préférable qu'ils posent ce choix une fois parvenus à l'âge adulte.

Cette position comprend un aspect juste : la foi vécue suppose une liberté et une maturité humaine, un choix et un engagement responsables. Mais la foi des enfants n'est pas pour autant à négliger : elle peut être très réelle et très forte. L'Église fournit de nombreux exemples de saints enfants ou jeunes : sainte Agnès, morte martyre à Rome à l'âge de douze ou treize ans, la vénérable Anne de Guigné, la vénérable Claire de Castelbajac attestent du travail de Dieu dans une âme encore vierge. Et aurions-nous eu une sainte Thérèse de l'enfant-Jésus, morte à vingt-quatre ans, sans une vie de foi commencée dès l'enfance ?

En outre, la liberté humaine a besoin d'être éduquée ; sinon, il existe de grands risques qu'elle reste en jachère. On ne donne pas le choix aux enfants pour apprendre à lire, à écrire, à compter ... Et la foi ? Faut-il laisser la découverte de Dieu à une sorte de spontanéité naturelle ? Pourra-t-elle se développer sans information ? Et les vertus, la formation humaine que donne la foi ? L'Église est *mère et maîtresse*, et elle exerce ce devoir d'éducation en particulier par l'enseignement dispensé aux enfants.

Foi et baptême

Le baptême est le sacrement de la foi : *celui qui croira et sera baptisé sera sauvé*⁶. C'est dans la foi de l'Église que nous sommes tous baptisés. Et les petits enfants le sont dans la foi de l'Église professée par leurs parents, parrain et marraine.

La foi requise pour le baptême n'est pas une foi parfaite et mûre, mais un début qui est appelé à se développer grâce à l'aide de la famille, notamment, et d'une catéchèse après le baptême. C'est d'ailleurs le seul engagement demandé aux parents qui viennent trouver le prêtre pour faire baptiser leur enfant.

⁶ Mc 16, 16.